



DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL ASSOCIATIONS

Demandeur

ASSOCIATION : _____

NOM, PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

DATE DE LA DEMANDE : _____

DATE DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE : _____

La demande de prêt de matériel doit être formulée au plus tôt (au moins 4 semaines avant la manifestation)

**** Mercide ne pas cocher les cases mais de préciser le nombre exact demandé***

Matériel	Demande de matériel Demandé	Prêté	Rendu
Benne des festivités (120 chaises, 30 tables, 30 bancs – sous réserve d'autres réservations)			
Chaises			
Tables			
Bancs			
Barrières			
Eléments de buvette, longueur 2 mètres			
Raccordement électrique			
Puissance demandée : préciser le nombre de W			
Grilles			
Barnums			

** Le matériel électrique utilisé doit être conforme aux normes en vigueur et agréé pour usage extérieur.*

Autres consignes : _____

Date souhaitée : / /

Instruction de la demande

Possible

Pas Possible

Date confirmation à l'emprunteur : / /

Tarifs / caution

Nature de la location	ASSOCIATION INTERVENANT SUR LA COMMUNE	
	Tarif	Caution
Benne des festivités	Gratuit	non
Chaises	Gratuit	non
Tables	Gratuit	non
Bancs	Gratuit	non
Barrières	Gratuit	non
Eléments de buvette, longueur 2 mètres	Gratuit	non
Raccordement électrique	Gratuit	non
Grilles	Gratuit	non
Barnum	Gratuit	500 € par barnum

Condition de réservation

1. Réservations du matériel :

- Benne festivité : mise à disposition et livraison par les agents de la commune.
- Tables et chaises autres que la benne festivité : les associations viennent chercher les tables et les chaises, les ramènent et les rangent.
- Barrières : livraison de la remorque par les agents de la commune. Toutes les barrières supplémentaires sont prises par les associations qui viennent les chercher et qui les ramènent.
- Deux coffrets électriques portables : livraison avec la benne festivité.
- Grilles : les associations viennent chercher les grilles, les installent, les ramènent et les rangent.
- Comptoir : apport d'une aide aux associations à charger le comptoir par les agents de la commune. Installation par les associations. Apport d'une aide aux associations à décharger ensuite pour le retour par les agents de la commune.
- Barnum : les associations doivent les enlever et les rendre aux ateliers municipaux. Le prêt est soumis à une convention.

2. Modalités de réservation du matériel :

- Obligation d'adresser les demandes de réservation du matériel à la mairie un mois à l'avance afin d'anticiper l'organisation des manifestations.
- Le matériel prêté peut être repris par la commune en cas de besoin. L'association sera informée du changement deux semaines avant la date de manifestation.
- Le prêt de barnum est soumis à une convention et oblige à déposer un chèque de 500 euros par barnum emprunté.

Commentaires